

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° : 500-06-000435-087

COUR SUPÉRIEURE  
(Actions Collectives)

---

SHEILA CALDER

Demanderesse

c.

ROYAL BANK OF CANADA

-et-

RBC CAPITAL MARKETS CORPORATION

Défenderesses

---

**AVIS DE CONFÉRENCE DE GESTION DE L'INSTANCE**  
(Art 9 et 158 C.p.c.)

---

Veillez prendre avis que la demanderesse désire procéder à une conférence de gestion de l'instance présidée par l'honorable Marc De Wever, juge de la Cour supérieure, dont les date et lieu restent à être déterminés.

**Nature du litige :**

Action collective en dommages-intérêts contre les défenderesses Royal Bank of Canada et al.;

**Dernière étape complétée :**

Communication par les défenderesses de leur position quant aux demandes de communication de documents et de renseignements préalables aux interrogatoires après défense de représentants des défenderesses;

**Prochaine étape à compléter :**

Débat sur les demandes de documents et de renseignements auxquelles les défenderesses s'objectent;

**Durée totale estimée pour toutes les parties :** 4 heures.

Les principaux points, exposés succinctement, qui feront l'objet de la Conférence de gestion de l'instance sont les suivants :

1. Le 8 mars 2016, la demanderesse a transmis aux défenderesses une demande de documents et de renseignements requis préalablement à la tenue des interrogatoires après défense des représentants des défenderesses, tel qu'il appert d'une copie d'une correspondance des soussignés jointe aux présentes comme **pièce AG-1**;
2. Les demandes de documents et renseignements ont été numérotées de « 1 » à « 14 », tel qu'il appert de la pièce AG-1;
3. Les 24 mars 2016, les défenderesses ont transmis leur position quant aux demandes, tel qu'il appert d'une copie de la correspondance de Me Plamondon, jointe aux présentes comme **pièce AG-2**;
4. La demanderesse désire faire trancher les objections aux demandes suivantes :
  1. *Les noms et descriptions détaillées des tâches, responsabilités et rang hiérarchique de tout représentant des défenderesses ou de toute filiale de RBC contrôlée par cette dernière impliqué directement ou indirectement dans l'élaboration, la négociation, la conclusion, l'exécution, la gestion, l'administration ou la liquidation de l'Option SOHO, incluant son panier d'actifs (basket or hedge funds), au fur et à mesure de la période de 1998 à 2005;*
  2. *L'identité et l'adresse du ou des employeurs des personnes visées au paragraphe 1, au cours de la même période;*
  3. *Les noms et descriptions détaillées des tâches, responsabilités et rang hiérarchique de toutes les personnes supervisant, directement ou indirectement, les personnes identifiées au paragraphe 1, au fur et à mesure de la période de 1998 à 2005;*
  4. *L'identité et l'adresse du ou des employeurs des personnes visées au paragraphe 3, au cours de la même période;*
  5. *Toute communication écrite, ou tout rapport formel ou informel de communication verbale (incluant des notes manuscrites), entrant ou sortant, entre un représentant des défenderesses ou de toute filiale de RBC contrôlée par cette dernière (ci-après un « Représentant des défenderesses ») et :*
    - a. *un représentant de l'une ou l'autre des entités du Norshield Financial Group nommée ou non dans la RII (ci-après « NFG »), incluant, mais sans s'y limiter, l'une ou l'autre des entités Uninvest, en lien avec la négociation, la conclusion, l'exécution, la gestion, l'administration ou la liquidation de l'option SOHO et de ses successeurs, incluant chacun de ses renouvellements, fusions, substitutions et produits de liquidation (ci-après « l'Option SOHO »);*



*14. Les transcriptions intégrales de tous les interrogatoires hors cour (discovery) réalisés dans le cadre du dossier N° 60-0949 de la Cour Suprême de l'état de New York (Balanced Return Fund Ltd. et al. v. Royal Bank of Canada et al.).*

**Prochaines étapes**

5. Les parties ont convenu qu'un nouvel échéancier sera soumis au tribunal pour approbation une fois que les objections auront été tranchées ;

**PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ORDONNER** aux parties défenderesses de transmettre les renseignements et la documentation relatifs aux demandes 1 à 5, 7 et 10 à 14 formulées à la correspondance des soussignés du 8 mars 2016, pièce AG-1;

**FIXER** les échéances de communication des demandes 1 à 5, 7 et 10 à 14 formulées à la correspondance des soussignées du 8 mars 2016, pièce AG-1;

**RENDRE** toute ordonnance que le Tribunal jugera appropriée dans les circonstances pour donner effet au présent avis de gestion;

**LE TOUT** frais à suivre.

Montréal, le 6 avril 2016

*Sylvestre Fafard Painchaud*

**SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD s.e.n.c.r.l.**

Me Normand Painchaud

n.painchaud@sfpavocats.ca

(Code d'impliqué : BS0962)

740 Atwater

Montréal (Québec) H4C 2G9

Téléphone : 514-937-2881

Télécopieur : 514-937-6529

Avocats de la demanderesse

Notre référence : 17310NP13

**COUR SUPÉRIEURE**

(Actions Collectives)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

**NO: 500-06-000435-087**

**SHEILA CALDER**

Demanderesse

-C-

**ROYAL BANK OF CANADA**

-et-

**RBC CAPITAL MARKETS CORPORATION**

Défenderesses

**AVIS DE CONFÉRENCE DE GESTION DE  
L'INSTANCE  
(Art 9 et 158 C.p.c.)**

**ORIGINAL**

ND: 17310/13

BS0962

**Me Normand Painchaud**

n.painchaud@sfpavocats.ca

**SYLVESTRE, FAFARD, PAINCHAUD**

**AVOCATS s.e.n.c.r.l.**

740, avenue Atwater

Montréal (Québec) H4C 2G9

Tél. : (514) 937-2881

Fax : (514) 937-6529

[www.sfpavocats.ca](http://www.sfpavocats.ca)